

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-186 du 25 Juillet 1978

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre Délégué auprès du Président de la
République, chargé du Plan, de la Statistique
et de la Coopération Technique, de l'intérim
du Camarade Augustin HONVOH, Ministre des
Enseignements Technique et Supérieur pour
compter du 24 Juillet 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le
décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouver-
nement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

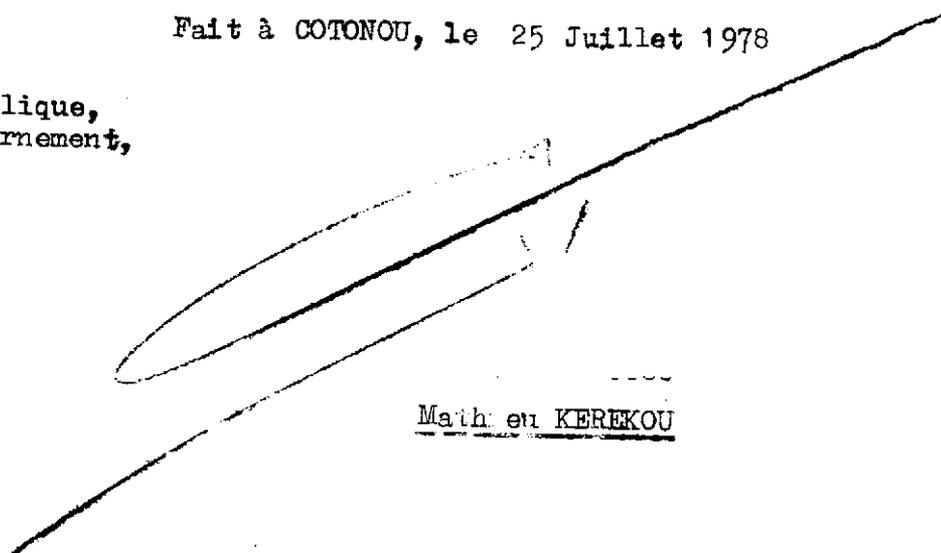
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 24 juillet 1978, le Camarade François DOSSOU,
Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan, de la
Statistique et de la Coopération Technique, assure l'intérim du Ministre des En-
seignements Technique et Supérieur, pendant l'absence du Camarade Augustin
HONVOH.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Juillet 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 MSPC-MLB 6 autres Ministères 13 SGG 4
SDP 2 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DPE-DGAB-LEB 6 UTB-FASJEP-BN 6 JORPB 1
BCP 1.-